



Rapport D'Orientation Budgétaire 2020

SOMMAIRE

Préambule	page 2
1. Contexte	page 3
1.1 Rétrospective 2015 – 2019	page 3
1.2 Evolution des épargnes	page 4
1.3 Politique des ressources humaines	page 6
1.4 Une dette maîtrisée	page 8
2. Les orientations budgétaires	page 9
2.1 Baisse historique des recettes d'exploitation	page 10
2.2 Des dépenses d'exploitation contrôlées	page 12
2.3 Poursuite des projets d'équipement	page 14
Conclusion	page 16
Annexes	
1/ Etat des charges fiscales	page 17
2/ Etat de l'autorisations de programme	page 17
3/ Tableau de synthèse du budget primitif 2020	page 18

PREAMBULE

Cadre juridique

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est un exercice réglementaire imposé par l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales. Il doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Sans aucun caractère décisionnel, c'est une étape essentielle de la vie démocratique d'une ville.

Il permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités déclinées dans le projet de budget primitif et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Le rapport d'orientation budgétaire doit comprendre des informations sur l'analyse rétrospective, prospective, sur les principaux investissements et sur le niveau de la dette et son évolution.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives à la masse salariale ainsi que la structure et l'évolution des effectifs, à l'évolution des dépenses de personnel comportant des éléments sur les composantes de la rémunération ainsi qu'à la durée effective du temps de travail.

Un exemplaire du rapport d'orientation budgétaire doit être adressé au représentant de l'Etat, à la Métropole et être publié.

Afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de CODID-19, l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 prévoit des mesures exceptionnelles afin de garantir la continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux. Ainsi, la date limite du vote du budget primitif, fixée ordinairement au 30 avril les années de renouvellement des assemblées, est repoussée au 31 juillet. L'ordonnance prévoit aussi la suppression des délais entre le débat d'orientation budgétaire et le vote du BP.

En outre, l'assemblée peut exécuter le budget d'exploitation dans la limite des crédits ouverts en 2019. L'ordonnance prévoit la même disposition pour la section d'investissement.

Ce document est composé de deux parties : la première relative à l'exécution des budgets des années précédentes, socle pour l'élaboration des budgets à venir, et la seconde, destinée à vous exposer les choix qui ont conduit aux propositions budgétaires pour l'exercice 2020.

1. Contexte

L'élaboration du budget primitif 2020 a été perturbé par la crise sanitaire sans précédent que nous connaissons tous. Depuis le 16 mars, date du début du confinement, l'activité du port s'est trouvée fortement impactée, ce qui a engendré des décisions budgétaires exceptionnelles pour faire face à cette crise.

1.1 Rétrospective 2015 - 2019

Les comptes administratifs depuis 2015 se présentent par chapitre de la manière suivante :

Chapitres	Comptes administratifs - En K€				
	2015	2016	2017	2018	2019
Atténuations de charges	104	14	96	60	31
Produit des services, du domaine & ventes	7 943	8 010	8 171	8 636	8 641
Subventions & participations		5	5		
Autres produits de gestion courante	231	287	333	381	314
Produits exceptionnels	2	11	859	91	26
Cessions d'actifs	5	1		1	
Reprises sur provisions				845	600
Opérations d'ordre	11	11	11	11	11
s/total des recettes	8 295	8 339	9 475	10 026	9 624
Variation en %	2%	1%	14%	6%	-4%
Résultat reporté	917	738	116	235	580
Total des recettes	9 212	9 077	9 592	10 261	10 204

Charges à caractère général	3 314	3 376	3 416	3 838	4 304
Charges de personnel	2 542	2 558	2 585	2 579	2 498
Autres charges de gestion courante	20	33	14	21	77
Charges financières	294	256	213	196	170
Charges exceptionnelles	83	90	103	73	79
Provisions	200	200	1 045	100	100
Impôts sur les bénéficiaires	472	132	105	240	419
Opérations d'ordre	1 052	1 289	1 241	1 347	1 449
Total des dépenses	7 977	7 934	8 721	8 393	9 096
Variation en %	13%	-1%	10%	-4%	8%

Les seuls produits des services (redevance d'amarrage, prestations services, vente carburant, occupation du domaine portuaire), qui représentent en moyenne 96 % des recettes « courantes » (recettes réelles retraitées des opérations exceptionnelles), ont évolué de 9% sur la période 2015-2019. Rappelons l'évolution tarifs sur cette période :

- 2015 : + 3% (compensation partielle de l'impact de l'assujettissement à l'impôt sur les sociétés)
- 2016 : 0%
- 2017 : + 1%
- 2018 : + 1%
- 2019 : 0%

Ce produit reste cependant fortement dépendant des conditions météorologiques et des facteurs touristiques. Parallèlement, les dépenses à caractère général (hors opération de dragage) et les charges de personnel, qui représentent plus de 90% des dépenses courantes, ont évolué de 6 % sur la même période.

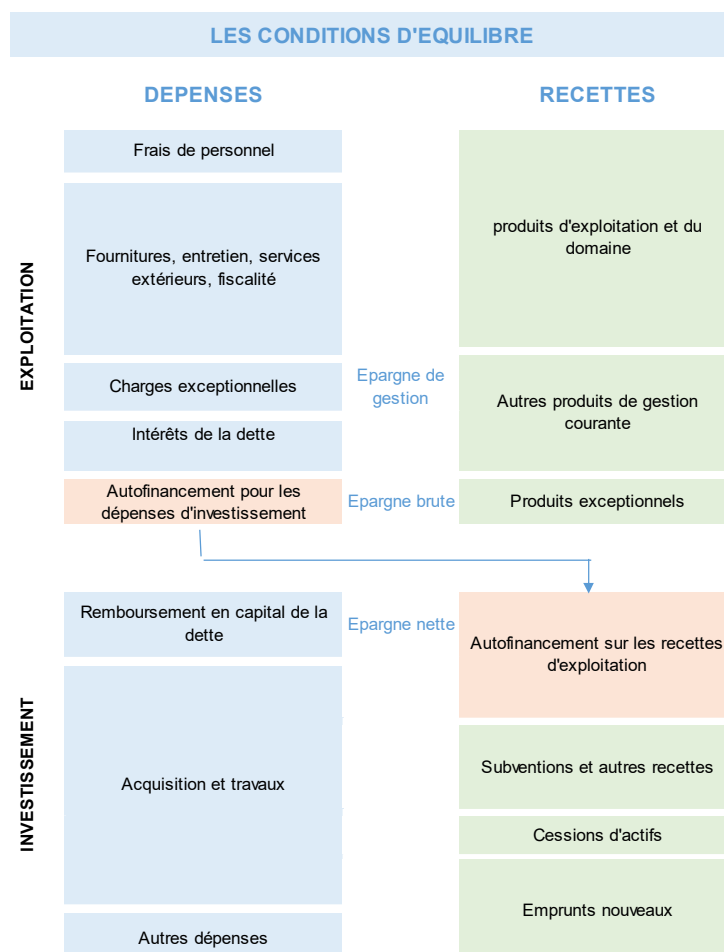
Les charges financières ont, quant à elles, baissé de 42% entre 2015 et 2019 passant de 294 K€ en 2015 à 170 K€ en 2019.

1.2 Evolution des épargnes

L'épargne brute correspond au solde des opérations réelles de la section d'exploitation, y compris les intérêts de la dette et elle constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer à la fois le remboursement en capital de la dette [équilibre réel] et son équipement au travers de l'épargne nette. C'est un indicateur qui permet de mesurer la bonne santé financière de la section d'exploitation et de connaître la capacité à investir.

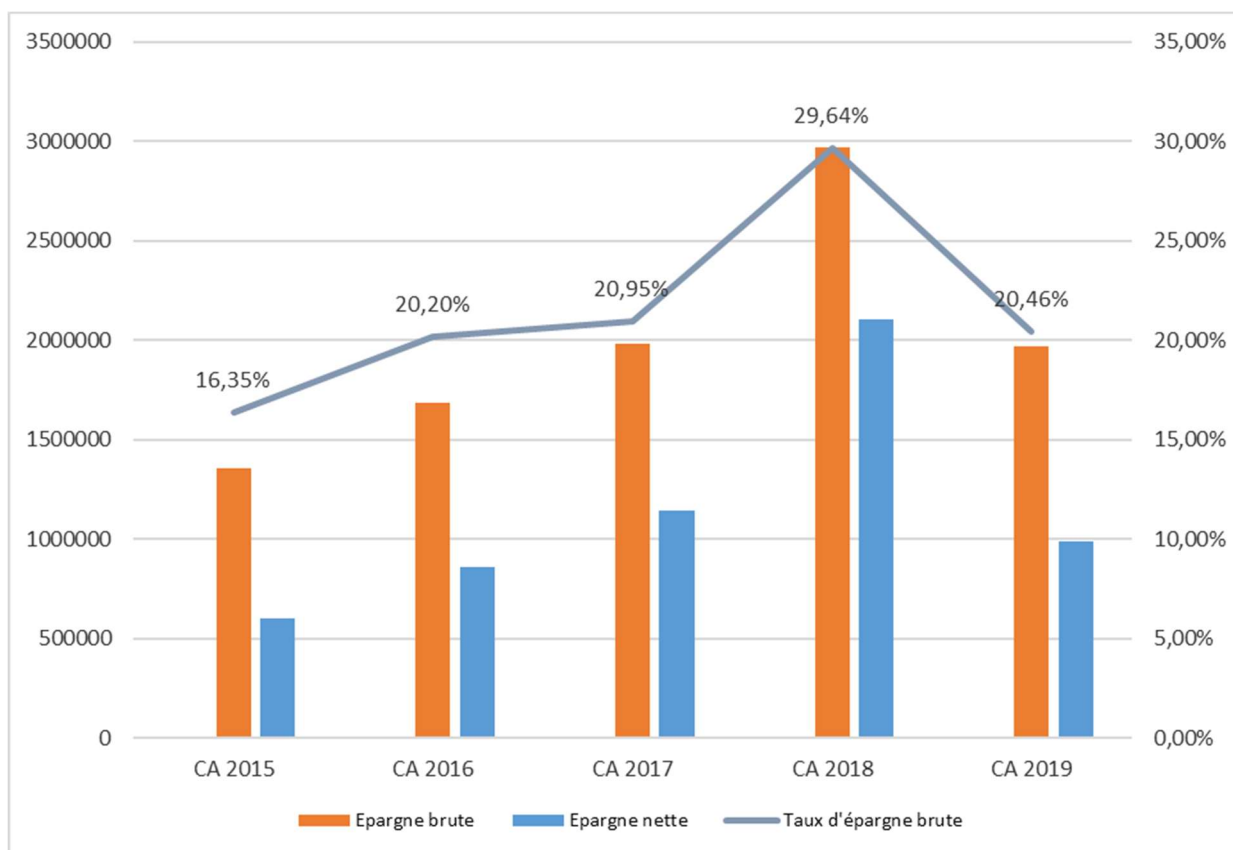
Lorsqu'une collectivité souhaite réaliser des dépenses d'investissement (hors dette), elle peut les financer :

- En obtenant des subventions ;
- Et/ou en ayant recours à l'autofinancement soit en réalisant des économies de gestion soit en augmentant les recettes ;
- Et/ou en recourant à l'emprunt selon la nature de l'équipement.



Ces cinq dernières années, notre équipe a décidé d'agir modérément sur les tarifs. Cette décision implique d'effectuer des choix de gestion permettant de garantir de bons niveaux d'épargnes.

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Recettes réelles d'exploitation (hors cessions)	8 280	8 327	9 464	10 014	9 613
Dépenses réelles d'exploitation	6 926	6 645	7 481	7 046	7 647
Epargne brute	1 354	1 682	1 983	2 968	1 966
Remb. En capital de la dette	753	821	842	863	976
Epargne nette	601	861	1 142	2 105	990
Taux d'épargne brute	16,35%	20,20%	20,95%	29,64%	20,46%
Capital restant dû au 31/12	8 646	7 985	8 044	7 180	9 544
Capacité de désendettement	6,39	4,75	4,06	2,42	4,85



Ainsi, depuis 2016, le taux d'épargne s'est nettement amélioré avec une moyenne de 20 %. L'année 2018 s'est remarquable avec un taux d'épargne à 30 %, **effet de la reprise d'une provision conséquente**.

Ces bons niveaux permettent de recourir à l'emprunt de manière modérée et d'afficher une capacité de désendettement qui est passée de 6,39 en 2015 à 4,85 en 2019, bien éloignée du seuil d'alerte des 12 années.

Rappelons que la capacité de désendettement correspond à la vitesse en nombre d'années, à laquelle la collectivité rembourse l'intégralité de son stock de dette via le volume de son épargne brute. Il s'agit donc du rapport entre l'épargne brute (hors résultat reporté) et le capital restant dû au 31 décembre de l'année.

Ces résultats ont permis au port d'investir sur cette période, hors opération du CCN, plus de 6,8 M€ financés par l'emprunt à hauteur de 16 %.

1.3 La politique des ressources humaines

Depuis 2016, un travail important sur la gestion de personnel a permis une relative stabilité des effectifs. Le personnel affecté à la gestion des ports est composé d'agents permanents et de saisonniers.

De plus, le personnel communal, qui assure une partie de la gestion du budget du port, impacte le budget du port Saint-Pierre au travers d'une refacturation qui représentait 547 K€ en 2019.

La masse salariale totale représentait donc en 2019, 33% des dépenses réelles d'exploitation alors qu'en 2015 ce ratio se calculait à 37 %. Au niveau national, ce ratio est de 60 % pour les communes de plus de 10 000 habitants.

Afin de garantir une stabilité des effectifs, plusieurs mesures sont mises en œuvre :

- modification de l'organisation dans les services
- redéploiement en interne
- pas de remplacement systématique en cas de départ
- non remplacement de certains agents en arrêt maladie

- Le personnel permanent

Le personnel permanent est composé à 52% d'agents relevant de la fonction publique territoriale et 48% de contrat à durée indéterminé de droit privé ou public.

Effectifs au 31/12	2016	2017	2018	2019	%
FPT	26,5	26	23	21	52%
CDI	13,5	15,5	17,5	19,5	48%
Total	40	41,5	40,5	40,5	100%

Le personnel se ventile par service de la manière suivante :

Catégorie	Sexe		Total	%
	F	H		
DIRECTION	1	1	2	5%
ADMINISTRATIFS	8	1	9	22%
CAPITAINERIES	1	8,5	9,5	23%
SERVICES TECHNIQUES		9	9	22%
ZONES D'ACTIVITES		9	9	22%
ZONE CARBURANT		2	2	5%
Total	10	30,5	40,5	100%
%	25%	75%	100%	

Les agents de catégorie C et assimilés représentent 88% des effectifs, ceux de catégorie B, 7%, et ceux de catégorie A, 5%.

Catégorie	Sexe		Total	%
	F	H		
A	1	1	2	5%
B	1	2	3	7%
C	8	27,5	35,5	88%
Total	10	30,5	40,5	100%

3 agents ont opté pour un temps partiel ce qui représente 7% de l'effectif.

La durée hebdomadaire de base est fixée à 35 heures principalement réparties sur 5 jours pour le personnel administratif.

Les horaires du personnel non administratif sont établis de manière à s'adapter à la saisonnalité de l'activité et aux nécessités de continuité de service public. Ainsi, une présence en capitainerie est assurée 7/7J à l'année. Les services techniques, les zones d'activités et d'avitaillement assurent ce même niveau de service en saison.

- Le personnel saisonnier

Durant la saison estivale, le service des ports complète son effectif d'agents saisonniers répartis entre les capitaineries, les services techniques et les zones d'activités. La moyenne est de 66 mois d'emplois saisonniers.

- Composition des rémunérations en 2019

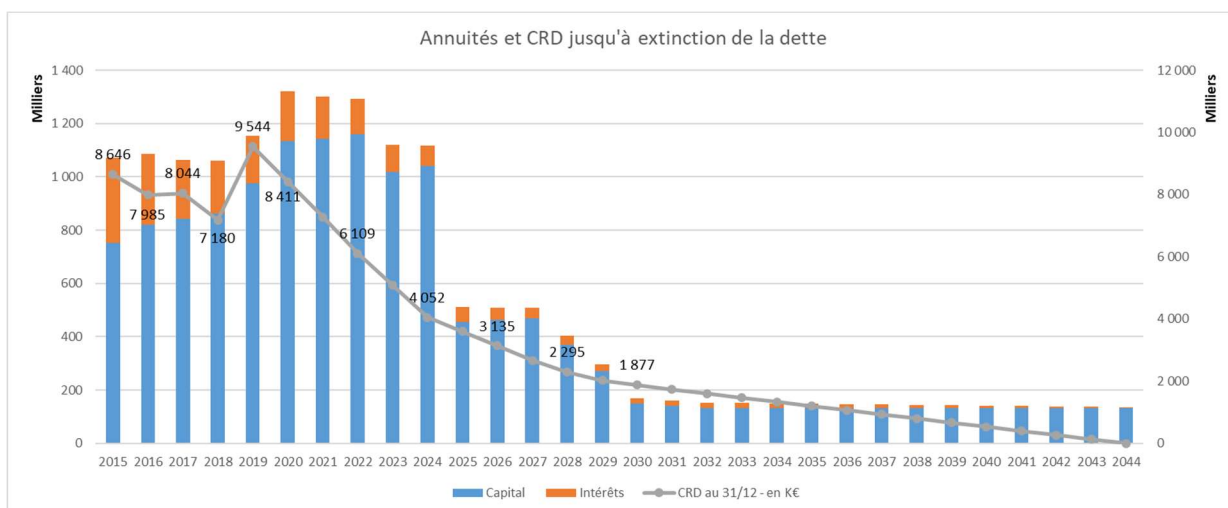
Le traitement de base constitue, par nature, l'élément le plus important des rémunérations des agents (67%), les primes et indemnités représentent 20% alors que les heures supplémentaires et astreintes s'élèvent à 9%.

Traitement de base	Primes et indemnités	Astreintes	Heures suppl.	Indemnité de résidence	Total
934 836	286 832	63 728	52 522	28 293	1 402 424
67%	20%	5%	4%	2%	100%

1.4 Une dette maîtrisée

Au 31 décembre 2019 le capital restant dû s'élevait à 9,5 M€ compte tenu du dernier emprunt souscrit de 3,3 M€ pour le financement des travaux de réhabilitation du Centre Commercial du Nautisme.

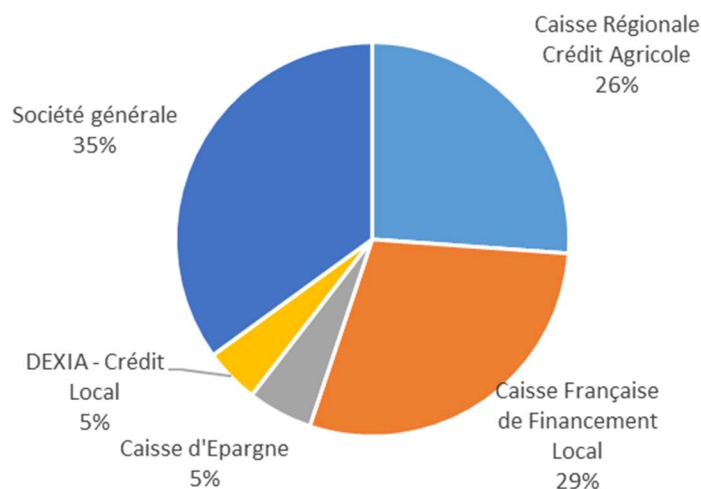
A titre indicatif, le graphe ci-dessous indique le niveau des annuités et du capital restant dû jusqu'à extinction de la dette. Cette tendance est modifiée chaque année en fonction des emprunts réellement contractés.



Ce graphique montre une chute importante de l'annuité en 2025 correspondant à trois fins de contrats. Entre 2027 et 2029, ce sont cinq autres contrats qui arriveront à échéance.

Le capital restant dû se répartit essentiellement entre, la Société Générale, la Caisse Française de Financement Local et La Caisse Régionale du Crédit Agricole.

Répartition par prêteurs au 31/12/2019



Le taux moyen de la dette est de 1,95%.

Sur les 13 contrats de prêt qui sont affectés au port Saint-Pierre, 9 sont à taux fixe (soit 75% du CRD), ce qui limite l'impact sur les charges financières en cas d'évolution défavorable des taux.

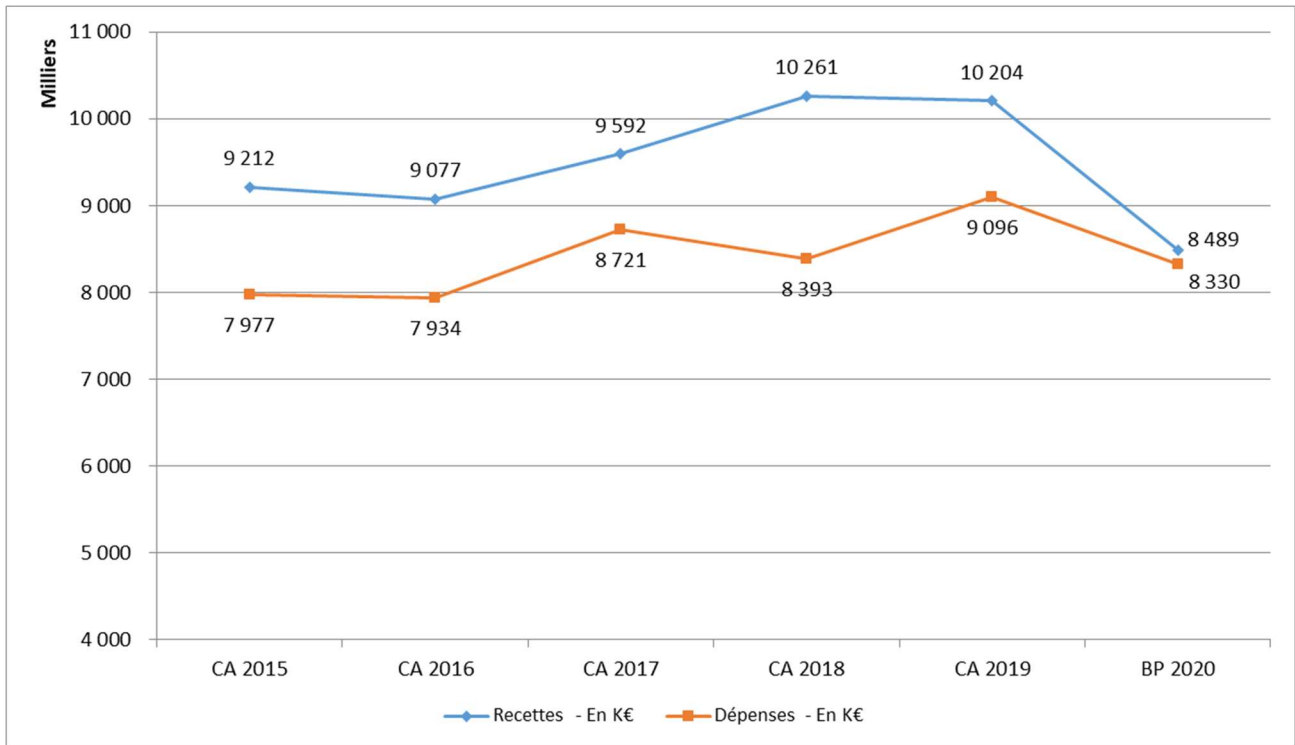
La charte de bonne conduite classe les emprunts selon les risques qu'ils font porter sur les collectivités locales. Ainsi, 88 % de la dette sont classifiés A1 « risque faible » (taux fixe et variable simple ; indices zone euro). Les 12% restant sont classifiés C1 (option d'échange ; indices zone euro).

2. Les orientations budgétaires

La crise sanitaire que nous connaissons est venue perturber le 1^{er} projet de budget primitif dont l'hypothèse principale était une absence d'augmentation des tarifs. Avec l'arrivée du COVID 19, une diminution de l'activité liée aux obligations de confinement et à l'interdiction de naviguer nous oblige à prévoir une baisse de nos recettes « passagers » d'environ 10%. En complément, une série d'exonérations permettra d'accompagner au mieux nos professionnels dans la continuité des actions menées par l'Etat : au total l'impact représente 1,2 M€.

Des mesures d'optimisation de l'organisation permettront de contenir l'évolution naturelle des dépenses ainsi que les frais engendrés par cette pandémie. La première étant la diminution du nombre d'emplois saisonniers de 20%.

Ainsi, les dépenses et les recettes évoluent de la manière suivante :



Dans ce contexte particulier, le taux d'épargne prévisionnel est de 14% et, sous l'effet conjugué de la baisse des recettes et de l'augmentation du capital restant dû, la capacité de désendettement se calcule à 8,69.

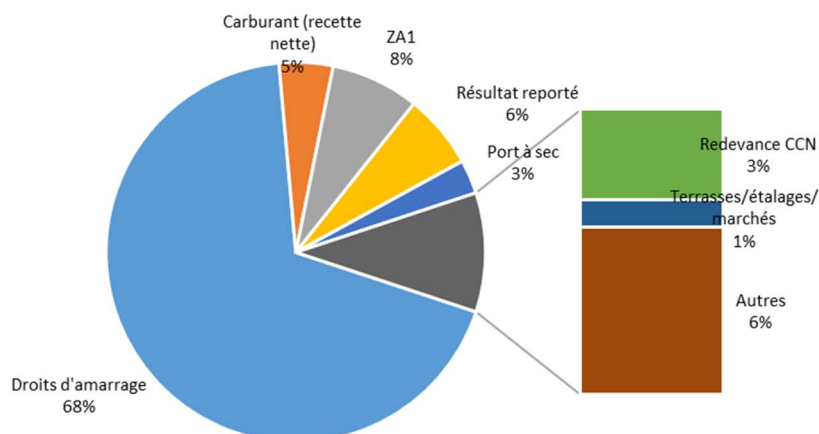
Compte tenu de la reprise du résultat de la gestion 2019, les recettes d'exploitation du port sont estimées à 8,5 M€ et les dépenses d'exploitation à 8,3 M€ selon la répartition par chapitre ci-dessous :

Chapitres	Crédits 2019 = BP + DM	CA 2019	BP 2020	V°BP / Crédits 2019	V° BP/CA 2019
Résultat reporté	580	580	438	-25%	-25%
Atténuations de charges	72	31	31	-57%	-1%
Produit des services, du domaine & ventes	8 670	8 641	7 671	-12%	-11%
Autres produits de gestion courante	308	314	305	-1%	-3%
Produits exceptionnels	3	26	0	-100%	-100%
Reprises sur provisions	600	600	0	-100%	-100%
Opérations d'ordre	11	11	44	292%	292%
Total des recettes - en K€	10 244	10 204	8 489	-17%	-17%
Charges à caractère général	4 682	4 304	3 654	-22%	-15%
Charges de personnel	2 692	2 498	2 586	-4%	4%
Autres charges de gestion courante	77	77	20	-74%	-74%
Charges financières	174	170	197	13%	15%
Charges exceptionnelles	83	79	89	7%	13%
Provisions	100	100	100	0%	0%
Impôts sur les bénéfices	420	419	245	-42%	-42%
Opérations d'ordre	1 454	1 449	1 439	-1%	-1%
Total des dépenses - en K€	9 682	9 096	8 330	-14%	-8%
Virement à la section d'investissement	562		159		

2.1 Baisse historique des recettes

L'évaluation des recettes d'exploitation s'effectue à partir des réalisations des années antérieures corrigée d'évènements pouvant affecter à la hausse ou à la baisse le produit. Cette année, l'impact de la crise sanitaire nous a contraints à diminuer nos recettes d'exploitation de 1,2 M€.

Avant d'aborder le détail de ces recettes, voici comment elles se ventilent :



- La vente de carburant

Depuis deux ans, ce produit a dépassé le seuil des 2 M€ et représente près d'un quart des recettes réelles d'exploitation. Les effets du confinement ont mené à décaler la mise en service de la station flottante. La prévision pour 2020 sera de 1,9 M€ compte tenu de la baisse de fréquentation du mois de mars au mois de mai.

	2016	2017	2018	2019	BP 2020
Vente carburant	1 641 171	1 681 249	2 145 693	2 108 721	1 900 000
Evolution		2,44%	27,62%	-1,72%	-9,90%

- Les autres produits de services

Parmi ces recettes, figurent les redevances d'amarrage qui représentent plus de la moitié des recettes courantes. Elles sont complétées notamment par les prestations des zones d'activités et la cale de mise à l'eau.

Le produit estimé pour 2020 observera une baisse de 8% avec une somme de 5,5 M€. Ces estimations tiennent compte :

- d'une stabilité des tarifs
- d'une baisse d'activité liée à la crise du Coronavirus
- de la mise en place de nouveaux pontons flottants pour accueillir des bateaux de passage

	2016	2017	2018	2019	BP 2020
Abonnés	2 549 454	2 526 362	2 500 589	2 482 472	2 355 000
Passagers	2 337 182	2 484 235	2 553 211	2 641 331	2 376 000
ZA	616 704	624 838	608 716	592 256	520 000
Port à sec	198 938	198 864	203 736	211 126	200 000
Cale de mise à l'eau	45 583	40 592	40 239	32 094	32 000
TOTAL	5 747 861	5 874 891	5 906 491	5 959 279	5 483 000
Evolution		2,21%	0,54%	0,89%	-7,99%

Les prévisions de recettes afférentes à l'occupation du domaine portuaire seront là aussi en baisse avec la mise en place d'exonérations partielles ou totales qui feront l'objet de délibérations spécifiques.

	2016	2017	2018	2019	BP 2020
Terrasses, étalages, marchés	379 602	386 872	384 967	373 110	67 500
Parking SB20	0	0	0	0	15 000
TOTAL	379 602	386 872	384 967	373 110	82 500
Evolution		1,92%	-0,49%	-3,08%	-77,89%

La refacturation des frais, que ce soit aux ports annexes ou au Centre Commercial du Nautisme, représente une somme de 117 K€.

- Les dépendances du domaine portuaire

La plus grande partie de ces recettes provient des redevances d'occupation du Centre Commercial du Nautisme avec un produit calculé sur trois trimestres soit 221 K€.

	2016	2017	2018	2019	BP 2020
CCN	208 780	278 125	281 584	216 595	221 000
Autres (SOMAT, TLV...)	75 228	55 312	56 418	57 838	44 000
Parking	42 237	39 099	43 347	39 878	40 000
TOTAL	326 245	372 536	381 349	314 311	305 000
Evolution		14,19%	2,37%	-17,58%	-2,96%

- Les autres produits

Aucune recette exceptionnelle n'est inscrite au BP 2020, ni reprise de provisions.

2.2 Des dépenses d'exploitation maîtrisées

La qualité d'accueil et du service doivent être maintenue à un haut niveau d'exigence ce qui nous contraints, dans une situation normale, à poursuivre nos efforts en matière de gestion : optimisation des coûts des prestations, modification d'organisations, maîtrise de la masse salariale ...

Ainsi, en termes d'accueil, l'amplitude horaire des capitaineries durant la saison estivale demeura inchangée. Une attention particulière sera portée sur la propreté des extérieurs et des sanitaires mis à disposition du public et des usagers. Ainsi, une équipe « régie » composé de deux agents et d'un saisonnier viendra remplacer l'entreprise attributaire du marché de nettoyage des locaux permettant une prestation de meilleure qualité ainsi qu'une meilleure réactivité.

Pour accompagner la baisse des recettes, il est envisagé de réduire le nombre de saisonniers. De 66 mois en temps normal, le service des ports envisage de passer à 52 mois soit 14 mois de moins.

- Charges de la zone carburant

La prévision d'achat de carburant est calculée par rapport aux estimations de ventes. C'est donc une somme de 1,6 M€ qui sera proposée au BP 2020.

- Les autres charges générales

L'inflation, attendue autour de 1,2% pour 2020, impacte directement le poste des charges générales qui intègre des contrats et des marchés publics avec des clauses d'indexation.

Ces charges représentent moins de 30% des dépenses réelles d'exploitation avec une enveloppe de 2 M€ contre 2,6 M€ mandatés en 2019. Cette diminution résulte en majeure partie des travaux de dragage réalisés en 2019.

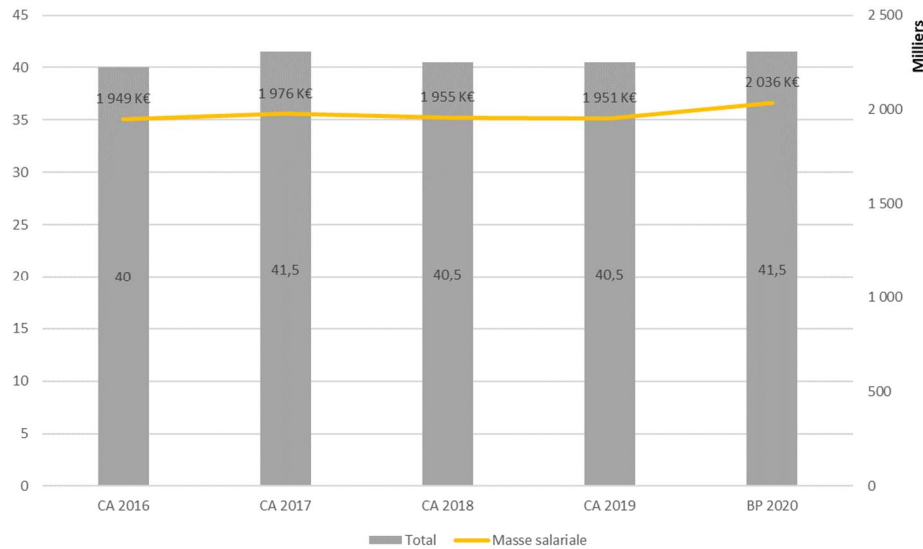
Parmi ces charges figurent notamment toutes les dépenses d'entretien des quais, plans d'eau, bâtiments, véhicules et matériels, les charges fiscales (hors impôt sur les bénéfices).

- Les charges de personnel

La gestion des ressources humaines continue de s'exercer dans un cadre budgétaire rigoureux. En 2019, des recrutements ont été nécessaires dans des domaines spécifiques (responsables de pôles technique et finances). La masse salariale est donc estimée à 2 035 K€. Celle-ci tient compte des réalisations constatées en 2019 de 1,95 M€ ainsi que :

- du départ de deux agents
- de la reprise en régie du nettoyage des locaux à compter du mois d'octobre nécessitant l'embauche de deux agents permanents et d'un saisonnier en année pleine
- prise en compte en année pleine des derniers recrutements
- de l'application du GVT estimé à 1,5% (Glissement Vieillesse Technicité) pour les agents de la fonction publique territoriale

L'effectif au 31/12/2020 reviendrait au même niveau que 2017 tout en créant un nouveau service « propreté ».



Ce chapitre enregistre aussi la refacturation du budget principal dont la prévision est de 550 K€ contre une inscription de 622 K€ au budget 2019.

- Les charges financières

Grâce à un recours limité à l'emprunt ces dernières années, les intérêts de la dette représente 3 % des dépenses réelles d'exploitation avec 197 K€. Le paiement de la première échéance du dernier emprunt souscrit s'effectuera en juillet 2020.

- Les autres charges

Les autres charges rassemblent les non-valeurs et les charges exceptionnelles pour 91 K€. Les provisions sont prévues à hauteur de 100 K€ et l'impôt sur les bénéfices est estimé à 245 K€.

A compter du 1^{er} janvier 2020, une nouvelle organisation comptable a été mise en place afin d'avoir une meilleure lisibilité des charges et des produits par activité. Ce travail se poursuivra pour aboutir à une véritable comptabilité analytique.

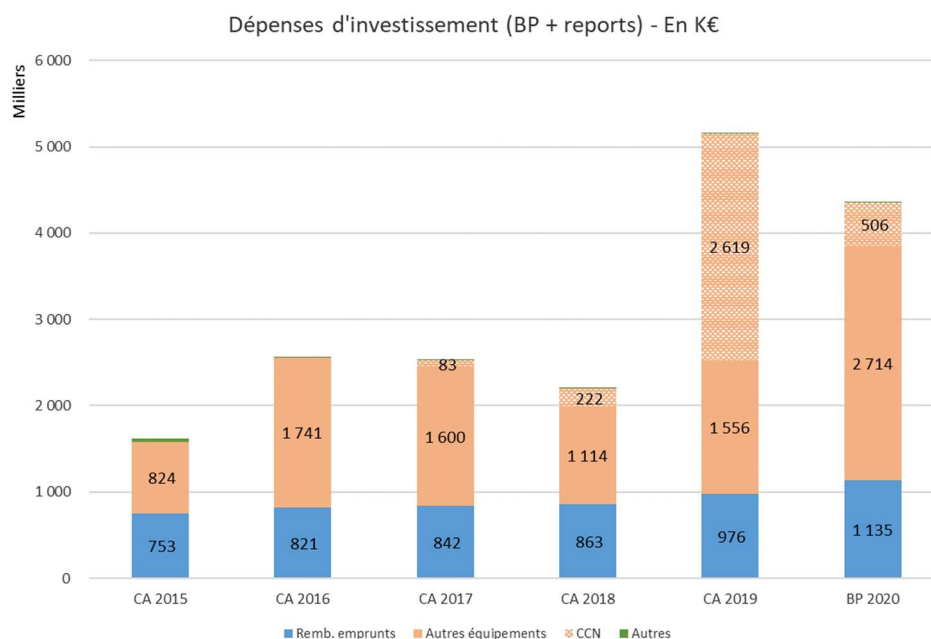
Ainsi, pour 2020, les opérations de la section d'exploitation se ventilent comme suit :

ACTIVITE	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
ADM/FINANCES	158	2 317	-2 159
FONCIER	413	179	234
CAPITAINERIES	4 784	801	3 983
TECHNIQUE	0	1 299	-1 299
ZA1	520	511	9
ZA3	200	39	161
ZONE CARBURANT	1 932	1 746	186
Operations d'ordre	44	1 598	-1 554
S/TOTAL - en K€	8 051	8 489	
Résultat reporté	438		
TOTAL - en K€	8 489	8 489	0

2.3 Poursuite des projets d'équipement

Cette année sera consacrée à l'amélioration de nos équipements portuaires notamment portée sur la zone carburant, avec la mise aux normes ICPE, et les zones d'activités avec l'installation d'un séparateur d'hydrocarbures. Le remplacement de l'élévateur à bateau est suspendu à ce jour mais, en fonction de la fréquentation, une inscription sera possible en cours d'année au travers d'une décision modificative.

Ainsi, en plus du remboursement de la dette à hauteur de 1,1 M€, le port Saint-Pierre prévoit au titre de l'équipement la somme de 2,1 M€ complétée des reports de la gestion 2019 qui s'élèvent à 1,1 M€.



- Les sources de financement

L'équipement prévu au titre de l'exercice qui représente une somme de 2,1 M€ sera financé par :

- des subventions du Conseil Régional et de l'Agence de l'Eau : 18%
- l'emprunt : 62%
- l'autofinancement : 20%

Parmi les subventions, deux sont d'ores et déjà attribuées. Il s'agit de l'opération d'installation d'un séparateur d'hydrocarbures à la zone d'activité pour laquelle le Conseil Régional et l'Agence de l'Eau ont attribué 169 K€.

Pour l'opération de la mise aux normes de la station carburant, seules les cuves peuvent bénéficier d'un financement de la part de nos partenaires. Les dossiers sont en cours de finalisation pour une attribution attendue de 200 K€.

L'emprunt inscrit au BP de 1,3 M€ sera confirmé en cours d'année en fonction des réalisations. Comme chaque année, les partenaires bancaires sont mis en concurrence pour bénéficier des taux les plus avantageux.

- Les projets

Les dépenses d'équipement de l'exercice se ventilent, par activité, de la manière suivante :

Domaine / projet	Total	%
PLAN D'EAU	845 150	41%
Mouillages Quai 3400 Plateforme d'observation du môle central Bornes		
ZONE CARBURANT	764 000	37%
Mise aux normes ICPE Pompe de distribution		
ZONES D'ACTIVITES	335 200	16%
Séparateur d'hydrocarbures Racks pour stockage des bateaux		
TRAVAUX BATIMENTS	61 522	3%
Réfection de la toiture de la capitainerie Centre Commercial du Nautisme		
MATERIEL ET AUTRES	64 741	3%
Nacelle		
BUREAU ET INFORMATIQUE	15 900	1%
Total général	2 086 513	

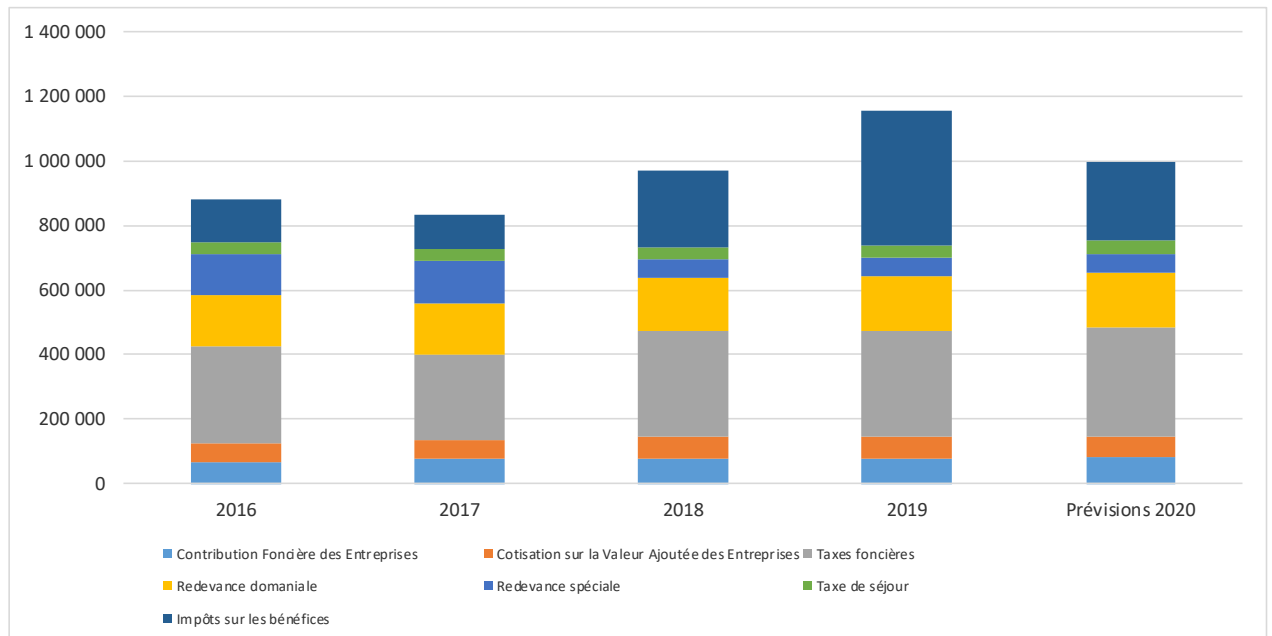
CONCLUSION

Le port Saint-Pierre dispose d'indicateurs financiers permettant de passer cette année particulièrement difficile du fait de la baisse des recettes d'exploitation et de la prise en compte des reports d'investissement : une épargne qui reste convenable malgré le contexte et une capacité de désendettement de 8,69, très en deçà de la norme acceptable qui devrait retrouver une valeur de 4,5 en 2021 dans des conditions redevenues normales.

Annexes :

EVOLUTION DES CHARGES FISCALES

Type	2016	2017	2018	2019	Prévisions 2020	Variation BP / CA 2019
Contribution Foncière des Entreprises	65 005	75 859	77 365	79 089	81 000	2,42%
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	60 674	60 532	67 046	67 047	66 000	-1,56%
Taxes foncières	301 129	264 849	332 031	330 175	337 523	2,23%
Redevance domaniale	156 252	156 097	159 489	165 748	168 900	1,90%
Redevance spéciale	126 454	131 900	58 814	57 967	60 000	3,51%
Taxe de séjour	38 016	38 016	38 016	38 016	40 000	5,22%
Impôts sur les bénéfices	132 485	104 685	239 150	419 476	245 300	-41,52%
TOTAL des charges fiscales	880 015	831 938	971 910	1 157 518	998 723	-13,72%
Dépenses réelles d'exploitation	6 644 983	7 480 880	7 046 031	7 646 729	6 890 769	
Poids des charges fiscales / DRE	13,24%	11,12%	13,79%	15,14%	14,49%	



ETAT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME

N° ou intitulé de l' AP	Montant des AP			Montant des CP				
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Restes à réaliser	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
Réhabilitation du centre commercial du nautisme	3 586 424,47	0,00	3 586 424,47	2 924 530,50	648 341,59	13 552,38	0,00	0,00

TABLEAU DE SYNTHÈSE DU BUDGET PRIMITIF 2020

SECTION D'EXPLOITATION					
	Crédits 2019 :		Crédits 2019 :		
	BP + DM	BP 2020	BP + DM	BP 2020	
TOTAL DES DEPENSES	10 244 500	8 488 631	TOTAL DES RECETTES	10 244 500	8 488 631
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 682 219	3 653 950	002 - RESULTAT REPORTE	580 093	437 566
012 - CHARGES DE PERSONNEL	2 692 000	2 585 996	013 - ATTENUATION DE CHARGES	71 855	31 156
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	77 045	20 000	70 - PRODUIT DU DOMAINE ET DES SERVICES	8 670 000	7 670 890
66 - CHARGES FINANCIERES	173 821	196 723	75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	308 329	305 000
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	83 000	88 800	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 000	0
68 - PROVISIONS	100 000	100 000	78 - REPRISE SUR PROVISIONS	600 000	0
69 - IMPOT SUR LES BENEFICES	420 120	245 300			
AUTOFINANCEMENT	2 016 295	1 597 862			
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	1 453 832	1 438 981	042 - OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	11 223	44 019
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	562 463	158 881			
SECTION D'INVESTISSEMENT					
TOTAL DES DEPENSES	7 056 818	4 515 913	TOTAL DES RECETTES	7 056 818	4 515 913
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	11 223	44 019	AUTOFINANCEMENT	2 016 295	1 597 862
			042 - OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	1 453 832	1 438 981
			023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	562 463	158 881
001 - RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	464 476		001 - RESULTAT ANTERIEUR REPORTE		459 721
16 - REMBOURSEMENT EN CAPITAL	977 101	1 135 000	1068 - AFFECTATION DU RESULTAT	1 288 289	670 746
165 - CAUTIONS	6 000	6 000	16 - EMPRUNTS NOUVEAUX	3 347 813	1 294 554
EQUIPEMENT	4 379 700	2 086 512	165 - CAUTIONS	6 000	6 000
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	18 000	76 000	13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		369 200
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 081 000	1 948 910	27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 916	3 916
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	3 280 700	61 602	RESTES A REALISER	229 364	3 200
RESTES A REALISER	1 053 177	1 133 667	041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	165 141	110 714
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	165 141	110 714			